

Consultation pour la création d'une identité visuelle pour la monnaie locale de la Vallée de Chevreuse

1 - Contexte :

Une monnaie locale complémentaire et citoyenne se met en place dans la région, portée par un collectif de citoyens et **soutenus par le Parc naturel régional**.

Sans but lucratif, cette monnaie est un outil économique innovant qui répond à des valeurs et sert des objectifs résumés dans sa charte :

Grâce à cet outil expérimental et innovant, l'ambition c'est de favoriser les productions et les échanges de biens et services réels, respectueux de l'humain et du bien commun, respectueux des ressources naturelles et des patrimoines culturels.

Les objectifs de cette monnaie locale pour le territoire :

- *Stimuler et soutenir l'économie locale et les circuits courts*
- *Préserver le caractère rural des paysages et la vie des centres-bourg*
- *Promouvoir l'esprit de coopération, d'entraide et d'équité entre professionnels, mais aussi entre particuliers et professionnels ou particuliers entre eux.*
- *être un outil collectif et démocratique qui remet la monnaie à sa place : c'est un moyen qui facilite les transactions mais la vraie richesse, ce sont les échanges.*

Un nom sera choisi la première semaine de mai 2017, après consultation ouverte puis vote du grand public.

Pour mettre en circulation cette monnaie, différents supports devront être produit : les billets d'une part, le site internet dédié aux inscriptions et à la consultation en ligne des prestataires du réseau, des macarons pour signaler en commerce l'acceptation de ce mode de paiement, mais aussi des outils de promotion (affiches, tracts, vidéo...).

Le collectif souhaite donc que soit créée une identité graphique forte, exprimant à la fois le nom qui a été choisi, traduisant les valeurs que porte cette monnaie et permettant de contribuer localement à la notoriété et l'appropriation de cette monnaie.

Il souhaite donc lancer une consultation pour créer cette identité graphique qui sera déclinée ensuite sur ses différents supports.

Le prestataire peut consulter le site provisoire créé pour obtenir davantage d'éléments décrivant le projet : www.monnaie-vallee-chevreuse.fr

2 – objet de la consultation :

Le collectif (représenté par un ou plusieurs membres ne charge de la communication) remettront les éléments suivants au candidat retenu :

- Le nom de la monnaie (choisi en mai 2017) qui doit être le point de départ de la création
- Un brief détaillé sur les orientations souhaitées pour ce visuel.
- Des éventuelles photos liées au territoire si jamais cette option de lien visuel avec le territoire devait être une piste retenue pour l'identité graphique (non confirmé à ce jour)

On peut néanmoins dès à présent exprimer les attentes suivantes : l'identité visuelle de cette monnaie devra évoquer la modernité et l'innovation de cet outil. Elle devra exprimer du dynamisme,

de l'originalité mais évoquer aussi le lien au territoire et à tout ce que la monnaie locale entend protéger (les paysages, les savoir-faire, les patrimoines naturels et culturels, le lien social). Elle devra pouvoir toucher ou être lisible pour toutes les catégories de population.

La dimension participative et citoyenne du projet devra aussi se ressentir. Les codes visuels qui seront créés. Le visuel de cette monnaie doit aussi exprimer la notion d'échanges réels, de concret qu'elle porte, par opposition aux transactions virtuelles, spéculatives ou de thésaurisation qui sont les travers des monnaies nationales, qu'elle entend éviter.

Cette identité graphique doit pouvoir s'installer ou se décliner facilement à la fois sur les billets et tous les autres supports. La prise en compte de contextes d'utilisation variables (en taille, contraste et proportions) devra être intégrée dans la proposition.

3 –Pièces à fournir par les candidats pour répondre à cette consultation

Le candidat devra remettre au collectif au plus tard le 14 avril :

- Un court texte expliquant son intérêt pour le projet
- Un book pdf présentant son savoir-faire (qui peut être réunir des exemples de réalisations pour des clients ou des travaux personnels)
- Un devis détaillé de sa prestation comprenant un planning, la cession des droits d'auteur et le chiffrage à part de l'option billets.
-

4 – déroulement e la consultation

Consultation du 17 mars au 14 avril.

Après examen des offres, entre le 17 et le 30 avril, un seul candidat sera retenu

Remise du brief détaillé et début du travail de conception la première semaine de mai

Remise des premières propositions la 3^e semaine de mai.

Présentation d'un travail finalisé intégrant les demandes de corrections 15 juin.

Remise des livrables la 3^e semaine de juin

5 - Les livrables à produire par le candidat retenu :

commande de base :

Un fois le candidat retenu, il devra selon le calendrier énoncé fournir au collectif une première série de propositions non finalisées. Elles seront alors soit validées, soit à retravailler, sur la base d'indications précises.

Si aucune des premières pistes ne correspond à l'attente du collectif, il pourra être demandé au prestataire de faire de nouvelles propositions. Dans tous les cas le collectif donnera un avis motivé et expliquera son ressenti dans une démarche constructive pour aider le prestataire à traduire cela visuellement.

Sur la base des indications données par le collectif, une version finalisée de l'option retenue sera remise, après plusieurs allers-retours préalables si nécessaire. Elle sera présentée en situation sur plusieurs supports factices (billets, signature affiche ou site web) pour vérifier la lisibilité du visuel dans différents contextes de densité images, texte, couleurs...

Tous les fichiers sources seront remis au collectif (illustrations, fichiers vectoriels, fichier maquette, polices) permettant une reprise et une déclinaison sur les différents supports de la monnaie.

option billets :

Si cette option est retenue, le candidat devra fournir au collectif une maquette finalisée des deux faces d'un billet, sous forme de fichiers sources permettant au collectif d'adapter cette maquette aux différentes valeurs faciales de billets. Dans ce cas lors du lancement du travail, un cahier des charges techniques sera données (côtes, contraintes éventuelles liées à l'impression sécurisée).

4 - Critères pour la sélection du candidat :

On ne donnera pas la préférence aux propositions les moins-disantes. Ce sont l'ensemble des critères qui seront évalués pour trouver un juste rapport qualité/prix.

Originalité et réalisations : le collectif évaluera sur la base du book transmis, l'originalité, la créativité et la compétence du candidat car il est essentiel d'arriver à une création graphique qui ait une vraie personnalité, et qui soit à la fois très lisible et facilement identifiable.

Le candidat souhaitant joindre à son offre une ou des premières pistes visuelles pourra le faire. Mais ce ne sera pas un critère d'élimination s'il ne le fait pas.

Budget : le candidat devra formuler une proposition tarifaire claire et détaillée incluant le travail de conception, de retouche, de finalisation, la remise des livrables demandés et la cession des droits d'auteur. Il devra aussi confirmer qu'il a pris connaissance du calendrier et que celui-ci est compatible avec ses autres engagements et qu'il sera en mesure de le respecter.

Ancrage local : en accord avec les valeurs de la monnaie locale qui cherche à dynamiser l'économie locale, des candidats habitant ou travaillant dans le secteur, à qualification équivalente, seront aussi privilégiés. L'acceptation d'une partie de règlement de la prestation en monnaie locale, sera aussi un plus apprécié, témoignant de l'adhésion du professionnel aux valeurs de cette monnaie.

Référence aux premiers supports édités par le collectif avant la consultation : il est à noter que le style visuel mis en place provisoirement, ne doit pas orienter la création qui sera proposée par le candidat et ne doit pas brider son inspiration. C'est une solution d'attente faite avec les moyens du bord. Pour autant, si le candidat souhaite proposer quelque chose qui s'approche de cet univers couleur ou de style ça ne sera pas un critère de refus. Le collectif ne cherche ni à faire différent, ni à faire identique. Il veut une proposition efficace et qui fonctionne. Elle peut se détacher ou se rapprocher de l'existant.

Compte-tenu du caractère particulier du projet pour lequel ce visuel est nécessaire, de sa dimension citoyenne (puisque le collectif réunit principalement des bénévoles), si le candidat souhaite faire une proposition de services qui ne seraient pas uniquement rétribuée en argent (mais par exemple aussi au moyen de contreparties de visibilité ou tout autre forme de partenariat et de soutien qu'il pourrait imaginer), c'est une possibilité auquel le collectif est tout à fait ouvert.

5 – propriété intellectuelle :

Le candidat prend en compte dans sa proposition le fait que l'identité visuelle qu'il va proposer sera ensuite reprise par le collectif et sera déclinée sur de nombreux supports destinés au bon

fonctionnement de la monnaie ou à la promotion de cette monnaie (y compris par voie de presse), sans qu'il puisse être demandé de droits d'auteur supplémentaires
Une fois les livrables remis et la prestation réglée, le collectif deviendra propriétaire de cette image.

6 – règlement :

L'association porteuse de cette monnaie étant en cours de création et bénéficiant du soutien actif du Parc naturel régional de la Vallée de Chevreuse, c'est cette collectivité, qui réglera la prestation sous forme de mandat administratif.

Contact :

Virginie Le Vot

v.levot@parc-naturel-chevreuse.fr

01 30 52 89 44